

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

COMMISSION DE L'INTERIEUR, DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mercredi 24-03-2010 Matin

Annemie Turtelboom, ministre (*en néerlandais*): Je suis très satisfaite du contrôle budgétaire parce que des moyens supplémentaires sont réservés à mes priorités. Il ne s'agit donc pas d'une politique de réaction à chaud mais d'une amélioration de la sécurité à court et à long terme.

À l'aide des 32 millions d'euros supplémentaires pour les services d'incendie, la réforme peut enregistrer d'énormes progrès cette année. Après avoir discuté pendant dix ans de la réforme, nous pouvons enfin y travailler concrètement. Les services d'incendie seront plus performants et plus efficaces. Nous passons de 251 casernes à 32 zones. L'objectif est de parvenir à un délai d'intervention de 12 minutes grâce à une meilleure utilisation du matériel, des effectifs et des moyens.

(*En français*) Comment ce montant de 32 millions d'euros sera ventilé? 23 millions (70 %) seront affectés aux pré-zones. Une clef de répartition objective sera appliquée entre les 32 zones. Les zones détermineront de concert avec le fédéral leurs propres priorités.

6 millions (20 %) seront consacrés à la formation; 2,8 millions (10 %) au recrutement et à la logistique.

Les fédérations de pompiers sont associées, depuis le début, à la réforme de la sécurité civile. Elles ont ainsi participé à divers groupes de travail thématique dès le vote de la loi de réforme du 15 mai 2007.

Les services de secours de Bruxelles fonctionnent déjà opérationnellement comme zone de secours à la suite d'une globalisation, d'une mutualisation et d'une coordination des moyens.

Le SIAMU est un organisme para-régional, partiellement exclu de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Le mode de financement de Bruxelles fait l'objet d'un accord dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 70 de la loi du 15 mai 2007. Le SIAMU a toujours reçu des subsides en matière de formation et continuera à bénéficier des nouveaux moyens dégagés dans le cadre du contrôle budgétaire.